

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 OCTOBRE 2017 à 20 h 15

Présents : ANTHOINE Eric, Maire – ANDRES Sylvie, VAN CORTENBOSCH Réналd, adjoints
NICOUD Myriam, BULTOT Stéphanie, WASSON Emeric, MUSSANO Nicolas, ZARDO
Stéphane

Absents , DUMAINE Pierre, ANTHOINE Alexis (excusé)

Secrétaire de séance : Myriam NICOUD

ORDRE DU JOUR :

- Discours du Maire
- Communication : Mise à jour du site, riverot
- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges (CLECT)
- Régularisation cession de terrain par les Consorts Grangerat
- Attribution d'une subvention de soutien aux sinistrés de Saint-Martin
- Réfection de la chapelle de Nicodex : lancement d'un marché procédure adaptée et demande de subvention
- Demande de subvention au titre des amendes de police
- Groupement de commande pour la détection et le géoréférencement des réseaux d'éclairage public par le SYANE
- Débat : déneigement futur de la commune
- PC – DP
- Divers : Service incendie Avignières – recherche d'un terrain agricole pour activité de Maraîchage - maisons énergies - souvenir Jacky (plaque, maison communale, etc...) -, conseil des anciens
-

Le secrétaire de séance donne lecture du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2017 qui est adopté à l'unanimité

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES (CLECT)

Le Maire expose que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour mission de procéder à l'évaluation du montant de la totalité des charges transférées à la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre et correspondant aux compétences dévolues à celle-ci et doit obligatoirement évaluer les charges transférées en garantissant l'égalité de traitement et la transparence des méthodes d'évaluation des charges transférées. Dans cette mission, la CLECT est accompagnée par un cabinet spécialisé. Le détail des évaluations figure dans le rapport approuvé par la CLECT le 9/10/2017. Le conseil municipal approuve le rapport de la CLECT

CESSION GRATUITE DE TERRAIN PAR LES CONSORTS GRANGERAT

Le Maire expose au conseil municipal que les Consorts Grangerat souhaitent céder gratuitement à la commune une parcelle située à Cellières, située devant un terrain appartenant à la commune. Le conseil municipal accepte la cession de cette parcelle, remercie les consorts Grangerat et autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires à cette cession

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE SOUTIEN AUX SINISTRES DE SAINT-MARTIN APRES LE PASSAGE DE L'OURAGEN

Le Maire donne lecture d'un courrier adressé par l'association des Maires de France sollicitant une aide financière exceptionnelle afin d'apporter une aide matérielle de première urgence pour l'île de Saint-Martin suite au passage dévastateur de l'ouragan IRMA. Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 euro par habitant afin d'aider à la reconstruction des équipements publics essentiels à la population.

RENOVATION DE LA TOITURE DE LA CHAPELLE DE NICODEX

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de sauvegarder le patrimoine communal, il convient de rénover la toiture de la chapelle de Nicodex. Un architecte a été missionné afin de procéder à la réalisation des dossiers nécessaires à la consultation d'entreprises dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

ACQUISITION RADAR PEDAGOGIQUE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune peut bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police pour des travaux ou aménagement en matière de sécurité routière. Il propose de solliciter une aide pour l'acquisition d'un radar pédagogique qui sera installé sur la RD4. Le Conseil municipal approuve cette décision.

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA DETECTION ET LE GEOREFERENCMENT DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Maire expose que la réforme anti-endommagement des réseaux a pour objectif de réduire le nombre et la gravité des accidents à proximité des travaux de réseaux. Le Syane propose d'être coordonnateur d'un groupement de commandes pour la détection et le géoréférencement des réseaux d'éclairage public souterrain pour les collectivités de Haute-Savoie. Le coût de cette opération est estimé à 2 242 € à la charge de la commune. Le conseil municipal approuve cette proposition et valide le plan de financement.

DEBAT SUR LE DENEIGEMENT FUTUR DE LA COMMUNE

Le Maire propose au Conseil municipal d'engager un débat sur le déneigement de la commune et notamment l'achat d'un nouvel engin de déneigement (avec revente de l'ancien), la location de matériel sans chauffeur, ou la recherche d'une entreprise avec chauffeur. Des devis ont été demandés à différentes sociétés

La location d'un engin sans chauffeur serait la solution retenue par le Conseil Municipal, mais il souhaite avoir plus de renseignements avant de prendre une décision. Le sujet sera de nouveau évoqué lors de la prochaine séance

PC – CU - DP

Le conseil municipal examine 2 dossiers de déclaration préalable concernant la création d'un sas d'entrée et la rénovation d'une toiture ainsi qu'un dossier de permis de construire pour la transformation d'un garage en habitation. Un avis favorable est donné à ces dossiers.

DIVERS

- Le conseil municipal est informé que la borne incendie du hameau d'Avignières devra être rénovée et déplacée. Le coût de ces travaux est estimé à environ 20 000 € financés par la commune et entrepris par le SIVU des Fontaines
- Demande d'un terrain agricole pour activité maraîchère : le Maire informe le Conseil municipal qu'un particulier recherche un grand terrain sur la commune pour créer une activité de maraîchage. La commune ne possède pas de grand terrain communal, la recherche devra s'orienter vers des particuliers

Le Maire,

Eric ANTHOINE

